

DEMANDE à bénéficier de la licence CMEA pour la période 2018-19 dans la circonscription de la CEL ou du bassin dont relève mon port d'exploitation principal.

Situation : Renouvellement (n° régional de licence en 2017-18 :)

Autre demande : précisez :

Bassin / Rivières :

(Pour l'accès aux rivières dont les droits de pêche de la civelle ou de l'anguille sont contingentés, précisez le nom de la rivière)

Droits de pêche sollicités sur ce bassin :

Civelle, Anguille jaune, Salmonidés, Autres espèces amphihalines, Autres ressources estuariennes

----- OU -----

DEMANDE à bénéficier du droit de pêche dans un bassin ou un groupe de rivières situé en dehors de la circonscription de la CEL ou bassin dont relève mon port d'exploitation principal.

Bassin / Rivières / Droits de pêche :

Civelle¹, Anguille jaune, Salmonidés, Autres espèces amphihalins, Autres ressources estuariennes

(¹ : uniquement si la demande concerne un bassin rattaché à l'UGA à laquelle le bassin dont relève mon port d'exploitation principal est rattaché)

**Dans le cas d'inscription de plusieurs navires (anciennement sous rôle collectif), précisez :
(ne pas remplir si un seul navire)**

Pour le NAVIRE PRINCIPAL :

Bassin / Rivières :

(Pour l'accès aux rivières dont les droits de pêche de la civelle ou de l'anguille sont contingentés, précisez le nom de la rivière)

Droits de pêche pour le navire principal : Civelle, Anguille jaune, Salmonidés migrateurs,

Autres espèces amphihalines et/ou Autres ressources estuariennes

Pour le SECOND NAVIRE :

Bassin / Rivières :

(Pour l'accès aux rivières dont les droits de pêche de la civelle ou de l'anguille sont contingentés, précisez le nom de la rivière)

Droits de pêche pour le navire principal : Civelle, Anguille jaune, Salmonidés migrateurs,

Autres espèces amphihalines et/ou Autres ressources estuariennes

J'ATTESTE en outre que :

Je réunis les 9 mois de navigation à la pêche dans les 12 mois précédant la date de la demande (fournir une copie des lignes de services disponibles sur le portail du marin ou à défaut, un relevé de service obtenu auprès des affaires maritimes) ;

Je joins un chèque d'un montant de 100,00 € par bassin sollicité.

Et pour les pêcheurs de civelles (CI) et/ou d'anguilles jaunes (AJ), une seule fois par licence :

Je joins un chèque d'un montant de 85,00 € (AJ seulement) ou 100,00 € (CI seulement ou CI+AJ) à l'ordre du CNPMM. La contribution est affectée en intégralité au programme 2018-2019 de repeuplement d'anguilles en France (1 seul chèque par licence) ;

Je signe la charte de bonnes pratiques relative à la pêche civelière et la complète si je ne l'ai pas fait pour la période 2017-18 ou en cas d'évolution de mon matériel, zones ou pratiques de pêche.

Je m'engage à déclarer l'ensemble de mes captures de civelle via Télécivelle dans un délai de 24H.

Et pour les nouveaux demandeurs :

Je réunis les 24 mois de navigation à la pêche et suis détenteur du brevet de capacitaire ;

Je reconnais avoir été informé des difficultés relatives à l'activité de pêche de l'anguille européenne et notamment des modalités de gestion des quotas de pêche de la civelle. Les fermetures des quotas de pêche, imposées par l'Administration, n'engagent en aucun cas la responsabilité de la CEL et des organisations professionnelles concernées.

Et pour les renouvellements :

Je suis à jour du paiement de mes cotisations professionnelles obligatoires (CPO).

J'ai transmis, via mon comité de rattachement, l'enquêteur IFREMER et/ou les Affaires Maritimes, mes fiches de déclarations statistiques de la période 2017-2018 et je m'engage à fournir celles de la période 2018-2019 (Comité de représentation ET Administration pour la civelle).

Fait, leà Signature :

VISA des services compétents de l'Administration :	
<input type="checkbox"/> Vu sans observation	<input type="checkbox"/> Vu avec les observations suivantes :
.....	
Fait, leà Signature/Cachet :	

VISA de l'Organisation de Producteurs Estuariers (uniquement pour les adhérents) :	
<input type="checkbox"/> Vu sans observation	<input type="checkbox"/> Vu avec les observations suivantes :
.....	
Fait, leà Signature/Cachet :	

Si l'une des conditions fixées par les délibérations du CNPM relatives aux conditions, aux contingents et aux contributions financières de la pêche en estuaire et de la pêche des poissons amphihalins n'est pas respectée, le demandeur peut solliciter l'examen de son cas par la CEL compétente avant le 05/10/2018.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le CRPMEM Pays de Loire en vue de l'attribution des licences CMEA, pour le suivi de la pêche des espèces migratrices estuariennes ou amphihalines notamment à des fins statistiques et la réalisation des opérations de contrôle de celles-ci, en application des articles L912-1 et suivants et R912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et de la délibération n° 54/2018 relative aux conditions d'exercice de la pêche dans les estuaires et de la poisson amphihalins.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont partagées entre le CRPMEM Pays de Loire et le CNPMEM. Elles sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment les administrations légalement habilitées telles que la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, les DIRM(s), les services en charge du contrôle des pêches etc. Une extraction partielle de ses données est transmise aux comités des pêches (CRPMEM, CDPMEM), au CONAPPED, AAPPED, aux mareyeurs, aux organisations de producteurs, aux administrations centrales et locales, établissements publics). Le partage de ces données et leurs communications sont indispensables pour mener à bien la finalité précitée. Ces données sont conservées pendant dix années.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données hormis dans les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le CRPMEM Pays de Loire, à l'adresse suivante : 2, rue Colbert, 85 100 Les Sables d'Olonne.

Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.